**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 60 (1972)

**Heft:** 10

**Artikel:** La quinzaine culturelle de Moutier a ouvert ses portes aux femmes

Autor: A.-M.S.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-273193

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# ACCORD AVEC LE MARCHÉ COMMUN - SÉCURITÉ SOCIALE Suite de la page 1 | AU COMITÉ DE L'ALLIANCE

### UNE RETRAITE POPULAIRE POUR TOUS...

L'initiative du parti du travail, déposée en 1969, veut aller beau-coup plus loin. Son but est de créer une « véritable retraite po-pulaire » au bénéfice de tous.

pulaire » au benefice de tous.
Voici d'ailleurs les dispositions
essentielles de cette initiative :
« La Confédération Institue par voie
législative l'assurance-vieillesse, l'assurance des survivants et l'assuranceinvalidité. Ces assurances sont générales et obligatoires.

pensions accordées sont égales à 60 pour cent au moins du revenu les à 60 pour cent au moins du revenu annuel moyen des cinq années les plus favorables, mals ne peuvent être inférieures à 500 francs par mois pour les personnes seules et à 800 francs pour un couple, ni supérieures au double de ces montants. Ceux-ci sedouble de ces montants. Ceux-ci se-ront périodiquement adaptés, dès le ler janvier 1970, en même temps que l'ensemble des pensions, à l'augmen-tation du coût de la vie et du produit national brut.

Les contributions de la Confédéra-tion et des centors pe seront pas

Les contribuions de la contection et des cantons ne seront pas inférieures à un tiers des dépenses totales nécessaires pour l'assurance. Les personnes physiques et morales bénéficiant d'une situation économiquement privilégiées seront appelées à participar qui financement de celle-ci.

participer au financement de cel La loi règlera l'incorporation La loi réglera l'incorporation ues caisses d'assurance, de pension et de prévoyance existante dans le régime de l'assurance fédérale en garantissant les droits acquis par les affillés.»

Le dessein des promoteurs est

de créer une assurance d'Etat garantissant aux bénéficiaires des ressources suffisantes. Les très nombreuses caisses de pension ou de prévoyance existantes ne seraient pas supprimées mais incor-porées à la caisse centrale. En revanche, il ne serait plus guère possible de créer de nouvelles caisses professionnelles.

A l'appui de leur initiative, les promoteurs font valoir qu'elle per-met d'organiser un système d'assurance simple parce qu'uniforme, fondé sur le principe de la répar-tition et non plus sur celui de la capitalisation qui permet d'accu-muler d'énormes capitaux dont muler d'énormes capitaux dont peuvent tirer profit des entreprises privées, pour leur propre avantage et sans bénéfice pour les assu-rés. Une assurance ainsi étatisée ne met aucun obstacle au libre passage d'un travailleur d'une en-treprise à l'autre. Elle garantit les prestations légales aux « indépendants », c'est-à-dire aux travail-leurs qui sont en quelque sorte leur propre employeur — artisans, employeur — artisans, membres des profes ales paysans, membres des profes-sions libérales — sans qu'ils aient à verser des cotisations à une caisse d'entreprise. Elle tend à mettre à contribution, par le moyen d'impôts spéciaux, les revenus d'impôts spéciaux, les revenus les plus élevés et les grosses for-

### **OU UN DEUXIÈME PILIER** OBLIGATOIRE ?

Le Conseil fédéral n'a pas pu nous verrons plus loin pourquoi — recommander cette initiative. Il a présenté aux Chambres un contreprojet dont le texte est trop long pour être intégralement reproduit

Pour l'essentiel, ce contre-projet maintient les trois piliers, mais il tend à rendre obligatoire les caisses professionnelles. Voici la dis-

ses professionnelles. Voici la disposition proposée à cette fin:

« Afin de permettre aux personnes
âgées, aux survivants et aux invalides de maintenir de façon appropriée leur niveau de vie antérieur,
compte tenu des prestations de l'assurance fédérale, la Confédération
prend, par voie législative, les mesures suivantes:

a) elle oblige les employeurs à assurer leur personnel auprès d'une
institution de prévoyance d'entreprise,
d'administration ou d'association, ou
auprès d'une institution similaire et à

prendre en charge au moins la moitié de la cotisation;
b) elle fixe les exigences minimales auxquelles ces institutions de prévoyance doivent satisfaire; elle peut, pour résoudre certains problèmes spéciaux, obliger lesdites institutions à s'affilier à une institution centrale; c) elle veille à ce que la possibilité soit donnée à tout employeur d'assurer son personnel auprès d'une institution de prévoyance; elle peut au besoin créer une caisse fédérale; d) elle veille à ce que les personnes de condition indépendante puissent s'assurer facultativement auprès d'une institution relevant de la prévoyance professionnelle à des conditions équivalentes à celles qui sont voyance professionnelle à des condi-tions équivalentes à celles qui sont offertes aux salariés. L'assurance peut être rendue obligatoire pour certaines catégories de personnes indépendan-tes, d'une façon générale ou pour la couverture de certains risques. »

Il faut citer encore une autre disposition particulière du contre-projet, celle qui charge la Confé-dération, en collaboration avec les cantons, d'encourager la pré-voyance individuelle (l'épargne), notamment par des mesures fiscales et par une politique facili-

tant l'accès à la propriété.

Quels sont, selon le Conseil fédéral et la majorité parlementaire,

les avantages de ce projet ?
D'abord, il impose aux finances publiques une charge bien moindre que ne le fait l'initiative du parti du travail (environ trois milliards de moins par an) ; ensuite, il permet à la Confédération d'édicter une loi sur les caisses de pension obligatoires (second pilier) qui ne fixe que des normes minimales et laisse aux parte-naires sociaux — organisations patronales et syndicats de travail-leurs — la possibilité d'améliorer les petits salaires, un peu plus forte pour les salaires les plus élevés, à condition toutefois que, pour les caisses d'entreprises, de profession ou d'administration, profession ou d'administration, l'employeur accepte de payer deux près équivalentes.

### PROPOSITIONS **FONDAMENTAL EMENT** DIFFÉRENTES

Entre les deux projets soumis au vote populaire, il y a surtout une différence fondamentale: d'une part, assurance d'Etat, d'autre part assurance combinée avec la prévoyance professionnelle qui maintient un champ d'activité et surtout d'influence aux partenaires sociaux.

Les quatre partis gouvernemen-taux recommandent le contre-proiet du Conseil fédéral. Toutefois chez les socialistes, certaines sec-tions cantonales — Genève, Bâle-Campagne — se sont prononcées Campagne — se sont prononcees en faveur de l'initiative, alors que d'autres — Valais, Bâle-Ville — laissaient à leurs membres la li-

berté de vote.

L'Alliance des Indépendants (mais contre une assez forte minorité), les libéraux, le parti évangé-lique populaire, les républicains et l'action nationale sont également favorables au contre-projet. Seul le parti suisse du travail, sur le plan national, recommande l'initia-

tive.
Toutes les grandes associations économiques et professionnelles se sont, elles aussi déclarées opposées à l'initiative. Au congrès de l'Union syndicale, cependant, une minorité recommandait de l'approuver.

G. P.

## D'ABORD VOTER PUIS BIEN VOTER

Pour le second objet, il faut voter, selon ses convictions, oui à un des jets et non à l'autre, ou deux fois non.

Voter deux fois oui annulent le vote!

Cet objet soumis au peuple concerne chacun de nous directement. Ne pas se rendre au bureau de vote le 3 décembre signifie qu'on se désintéresse et des plus jeunes qui paient les cotisations et des plus âges qui touchent les rentes alors que chacun fait forcément partie de l'une ou l'autre de ces caténories. l'autre de ces catégories...

les prestations sociales par le jeu conventions collectives.

Ce qu'il serait intéressant de connaître, c'est évidemment les charges imposées aux assurés par l'un et l'autre projet et le mon-tant approximatif des rentes. Il est tant approximatif des rentes. Il est difficile de citer, pour l'instant, des chiffres précis, car de tels éléments d'appréciation dépendent d'une loi d'application que les Chambres devront élaborer entre 1973 et 1975. La commission tédérale pour l'AVS et l'assurance-invalidité a déjà préparé un projet de loi sur la prévoyance professionnelle obligatoire pour professionnelle obligatoire pour l'éventualité d'un vote affirmatif en faveur du contre-projet. Il en ressort que, dans ce cas, la rente AVS et invalidité, combinée avec les prestations des caisses de prévoyance devrait garantir au moins 60 pour cent du dernier salaire pour les personnes seules, un peu plus pour les couples. Sur ce point donc, initiative et contre-projet donnent des garanties à peu tiers de la cotisation globale, le tiers restant devant être versé par le travailleur. Mais ce ne sont encore là que des estimations, d'un côté comme de l'autre. Pour les cotisations, il faut en-

rour les consations, il faut encore se fonder sur des estimations.

Dans un « document de travail » élaboré par des spécialistes à l'intention du congrès de l'Union syndicale suisse, nous trouvons que l'initiative exigerait sans doute une cotisation de 8 pour cent de la part des travailleurs, tandis que, selon le contre-projet, elle serait légèrement inférieure pour

Une fois de plus, c'est avec l'ap-pui de la Fondation pour la formation civique des femmes que nous faisons paraître l'article ci-dessus. Il permetparaitre l'article ci-dessus. Il permet-tra à nos lecteurs de se documenter sur les problèmes qui feront l'objet de la votation du 3 décembre. Ceux qui se donnent la peine de se former une opinion vont voter. Ce sont de bons citoyens, de bonnes citoyennes, conscients de leurs responsabilités et de leurs devoirs.

NATIONALITÉ DE L'ENFANT NÉ EN SUISSE D'UNE MÈRE SUISSE AYANT ÉPOUSÉ UN ÉTRANGER

Le Comité a décidé de demanla commission juridique

d'étudier :

a) la nationalité de l'enfant né en
Suisse d'une mère suisse ayant épou-

sé un étranger; b) la nationalité, le droit de séjour et le droit d'établissement de l'étran-ger ayant épousé une Sulssesse.

Le comité pense que des facili-tés devraient être accordées dans ces deux cas. Ces problèmes ne peuvent pas laisser les femmes indifférentes.

### MADAME OU MADEMOISELLE?

En réponse à une question du Chancelier de la Confédération, le comité exécutif à l'unanimité a accepté la proposition d'appeler toutes les femmes majeur « Madame ». Ceci pour éviter toute dis-crimination entre une femme ma-riée et une célibataire.

Ce n'est là qu'une question de forme car l'état-civil, lui, ne chan-ge pas. Mais sous la forme se cache souvent, hélas! une conception vieillotte et dépassée seIon laquelle « être Madame » serait mieux qu'« être Mademoisel-le ». Espérons qu'en faisant dispaparaître en même u raître Mademoiselle, on fera dis-paraître en même temps les complexes d'infério taines célibataires!

### SERVICE CIVIL ÉVENTUEL POUR LES FEMMES SUISSES

C'est fin octobre que le secrétariat devait recevoir les avis des associations membres au sujet des quatre modèles de service des duatre inducies de service civil proposés par une commission de l'Alliance. Après dépouillement des réponses, le problème sera repris et le comité pourra prendre

### **ENVIRONNEMENT, POLLUTION**

Le Conseil européen du Con-eil international des Femmes seil international des Femmes (CECIF) a demandé à l'Alliance de se préoccuper de ces problè-mes. Le secrétariat récoltera de la documentation sur le sujet et une information conçue plus spé-cialement sous forme de conseils pratiques sera diffusée aux mem-

# La quinzaine culturelle de Moutier a ouvert ses portes aux femmes

La Quinzaine culturelle de Moutier est une manifestation biennale, placée sous les auspices de la Municipalité. Comme son nom l'indique, elle recouvre le domaine culturel mais également le domaine des arts.

Son but est d'offrir à la population de Moutier et du Jura des contéren-ces, spectacles ou concerts, rares dans un coin de pays qui ne possède ni grand centre urbain, ni université,

nn grand centre urbain, in universitie, C'est ainsi que nous avons vu et en-tendu Bertrand Schwartz, la Compa-gnie Anne Béranger, Bernard Haller, Le Piccolo Teatro de Milan, l'Ochestre de l'ORTF de Strasbourg, pour ne citer que quelques grands noms.

La Quinzaine n'a pas pour mission e supplanter les activités des sociéde supplanter les activités des socié-tés locales à but culturel ou artistique. Elle a son propre comité et ses groupes de travail, dont les membres appar-tiennent souvent à diverses sociétés, et elle élabore son programme qui demande dix-huit mois d'élaboration ! Pendant deux semaines, à côté des grandes expositions toujours ouvertes, une ou deux manifestations sont pro-posées chaque jour au public. On sort beaucoup durant la Quinzaine, on ren-contre une foule de gens, on com-pare : c'est une émulation assez extraordinaire, une fête de l'estrit et du

cœur.

PARTICIPATION DES FEMMES
Ce bref portrait tracé, nous en arrivons à la participation des temmes
qui, cette année, pour la première fois
ont participé au choix du programme,
dans un secteur spécifiquement té-

ont participé au choix du programme, dans un secteur spécifiquement téminin.

Il appartint à « La Table ronde », groupe constitué depuis une année et dont les préoccupations sont d'ordre socio-culturel, de choisir le thème et la forme des manifestations susceptibles d'intéresser les femmes... et les hommes, cordialement invités.

Deux forums furent proposés, qui remportèrent un grand succès: « La Chaux-de-Fonde, Nelly Wickl, de Genève, Marthe Kellerhals, de Porrentruy, et Marianne Troehler, de la Neuveville, de du meneur de jeu, M. Jean Schnetz, journaliste et directeur du quotidien « Le Démocrate ».

« Réalisation de la personnalité féminine » était le thème du second forum qui réunit Mmes S. Corinna Bille, Yvette Z'Graggen, Nathalie Nathe Huguette Tschoumy, de Delémont. Le débat était placé sous la direction de M. Jean-Marie Moeckli, secrétaire de l'Université populaire jurassienne et secrétaire du Centre Culturel jurassien (à l'étude, comme chacun sait).

Relevons que, si les questions fusèrent, on le doit sans doute, pour une bonne part, au travail de réflexion du groupe « La Table ronde », disséminé dans la salle, une vingtaine de personnes prêtes à affronter les obstacles, et dont les interventions entral-

nèrent d'autres personnes à se jeter dans la discussion.

Mais, à tout seigneur tout honneur, les participantes invitées à la table du meneur de jeu, nous ont apporté le poids de leur expérience qui nous aidera à progresser, en pensée et en

A.-M. S.

## TRANGER

CAMBRIDGE S'Y MET

La vague féminine déferie sur Cambridge, la célèbre ville universitaire La vague téminine déferle sur Cambridge, la célèbre ville universitaire anglaise. Pour la nouvelle rentrée scolaire, cent étudiantes ont été admises dans trois collèges qui, jusqu'à présent, interdisaient leurs portes au sexe faible.

Les étudiantes, admises à Cambridge depuis 1871, n'avaient auparavant accès qu'à trois des vingt-trois collèges de la ville. Le « King's », le « Clare College» et le « Churchill College» viennent de lever l'ostracisme.

# 1912 - 1972

Notre journal fête cette année son soixantième anniversaire. En Notre journal tete cette année son soixantiente anniversaire. En effet, « Femmes Suisses» est une robuste sexagénaire; après avoir soutenu de grands combats, elle n'estime pas que sa tâche est terminée, bien loin de là. Ce journal veut rester « dans le vent » et répondre tou-jours mieux aux intérêts de ses lecteurs.

## QUE PEUT-ON IMAGINER POUR FÊTER CE BEAU JUBILÉ ?

Chers abonnés, le plus beau cadeau que vous pouvez faire à notre journal c'est de lui trouver de nouveaux soutiens. Si chacun nous apportait, en guise de cadeau d'anniversaire, un nouvel abonné... Est-ce un rêve irréalisable? Nous ne le croyons pas et nous espérons qu'en 1973 notre chiffre de tirage montera en flèche. Pour nous aider à atteindre ce but vous pouvez utiliser trois moyens:

1. nous envoyer une liste de personnes à qui nous pourrions faire de

propagande;

offrir des abonnements-cadeaux en utilisant la carte jointe au bulletin de versement : payer votre abonnement personnel pour 1973 dans les plus brefs

Le bulletin de versement encarté dans le numéro de novembre vous rmettra d'acquitter l'année 1973 dont les tarifs sont : abonnement simple : Fr. 15.— ; abonnement de soutien : Fr. 20.— ;

abonnement de soutien : abonnement pour l'étranger Merci à tous de votre fidélité! Fr. 17.-

L'Administration.